
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 10 mars 2026 à 18 h 30
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Jean François LALONDE, Maire d'arrondissement
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Elvira CARHUALLANQUI, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Patrice LEHOUX, Chef de division des ressources humaines
Monsieur Nicholas LARIN, Chef de division (intérim) du développement social, expertise et aménagement des parcs
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur François MORIER, Commandant du PDQ 31
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire-rechercheur

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 34.

10.02 – Présentation – Capsule – Plan d'urbanisme et de mobilité

Une courte capsule vidéo est présentée.

CA26 14 0023

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA26 14 0024

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le 3 février 2026, à 18 h 30**

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2026, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire d'arrondissement souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Les membres du conseil prennent successivement la parole afin de présenter des dossiers, de faire état de suivis ou d'initiatives en cours, et d'annoncer des événements à venir dans l'arrondissement.

M. Jean François Lalonde, maire d'arrondissement :

- Concordance de certains règlements avec le Plan d'urbanisme et mobilité
- Vitalité des artères commerciales de l'Arrondissement – dépôt d'un moratoire
- Projet de serre au parc Frédéric-Back

M. Josué Corvil, conseiller de la ville - district de Saint-Michel :

- Invitation à la prudence dans le cadre de la tempête de verglas annoncée
- Remerciement des organismes impliqués dans le district de Saint-Michel
- Mois de l'héritage hellénique
- Remerciement à l'équipe de direction pour le travail accompli
- Journées commémoratives du mois de mars
- Suggestions de lecture

M. Sylvain Ouellet, conseiller de la ville - district de François-Perrault :

- Fin de la saison des patinoires réfrigérées
- Travail des équipes des travaux publics pour le nettoyage du printemps
- Suivi sur les travaux de la ligne bleue du métro
- Sondage pour le réaménagement du parc Gabriel-Sagard
- Comité de démolition concernant l'Église Saint-Bernardin-de-Sienne
- Journée internationale des droits des femmes

Mme Martine Musau Muele, conseillère de la ville - district de Villeray :

- Sondage sur l'aménagement de la rue Villeray en rue piétonne
- Ouverture des grainothèques dans les trois bibliothèques
- Tournée dans la bibliothèque de Parc-Extension
- Spectacle surprise à la maison de la culture Claude-Léveillée

Mme Elvira Carhuallanqui, conseillère de la ville - district de Parc-Extension :

- Soulignement de la Journée internationale des droits des femmes
- Festivités lors de la Fête nationale de la Grèce
- Rencontre avec certains organismes communautaires du district
- Ajout de trois panneaux d'arrêt
- Information sur le droit des locataires concernant la réception de l'avis de modification

10.06 - Période de questions du public

À 18 h 58, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». La secrétaire d'arrondissement rappelle les règles pour la période de questions. Les questions des citoyen.ne.s s'étant inscrit.e.s sur place sont entendues par le conseil d'arrondissement.

Antonio Delsonno	Chalet du parc Champdoré
Micheline Ferrara Grassagliata	Propreté dans le quartier Saint-Michel et nids-de-poule
Guerino Faraoni	Problème d'amas d'eau dans les entrées du parc Frédéric-Back, rues Louvain et Emile-Journault
Philippe de Grosbois Coopérative d'habitation de	Refus d'un permis d'occupation - Règlement de zonage

Castelnau-Casgrain

Luc Lupien Possibilité de donner des amendes aux citoyens qui ont un garage et/ou une entrée de garage et qui stationnent dans la rue

À 19 h 22, le conseiller, Sylvain Ouellet, quitte son siège.

À 19 h 25, le conseiller, Sylvain Ouellet, reprend son siège.

Andrea Pallotto Montréal Anti-Apartheid

Pascal Bouchard Permis de zonage

Laura Neagu-Lund Sécurité des femmes à la piscine du parc Jarry

Colin Sourtnay Loi c- 233 Canadian Trade Policies
Envoi d'armement en Israël

Esther Dayan Pro Anima

Marie-Michèle Couture ProAnima

Billie Rousse ProAnima

Isabelle Caron ProAnima
Dépôt de document

À 19 h 52, la secrétaire d'arrondissement fait lecture des questions des citoyen.ne.s ayant été transmises à l'aide du formulaire en ligne.

Eve-Marie Lacasse Refus d'un permis d'occupation - Règlement de zonage
Coopérative d'habitation de
Castelnau-Casgrain

Charlotte Tellier Diminution du bruit dans l'espace public

Robert Lanari Réaménagement - rue De Castelnau

Luis Martinez Permis d'utilisation - Terrains sportifs du parc Jarry

Pascale Barrière État du REV entre Jarry et Crémazie (direction nord)

Jean-Jacques Bédard Suivi - comité consultatif personnes âgées - aménagement des parcs et espaces publics

À 20 h 01, le maire de l'arrondissement propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Anna Gallaccio Propreté dans Parc-Extension

Pierre Deschênes Parvis du Complexe William-Hingston
Vivre à Parc-Extension

N'ayant reçu aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire d'arrondissement déclare la période de questions close à 20 h 05, en vertu du Règlement RCA22-14002 intitulé « Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 06, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Aucune question n'est posée.

À 20 h 07, le maire d'arrondissement déclare la période de questions close.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

de réunir, pour fins d'études et d'adoption, les articles 15.01 à 15.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0025**Proclamation de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2026**

CONSIDÉRANT QU'en 1977, les Nations Unies ont officialisé le 8 mars comme étant la Journée internationale des femmes ;

CONSIDÉRANT QUE la Journée internationale des droits des femmes est une journée d'unité, de célébration, de réflexion et de défense des droits ;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, Valérie Plante devenait la première femme à occuper le poste de mairesse de Montréal ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les avancées, les femmes et les filles sont toujours sous-représentées dans plusieurs milieux, dont les milieux économiques, scientifiques et politiques ;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, le Diagnostic local de sécurité des filles, des femmes et des aînées menées par le Centre international pour la prévention de la criminalité mettait en lumière des lacunes quant à la sûreté de celles-ci dans l'arrondissement ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de poursuivre notre engagement à contribuer à des milieux de vie inclusifs, notamment envers les filles, les femmes et les aînées ;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

de proclamer le 8 mars 2026, Journée internationale des droits des femmes et d'encourager toute la population à promouvoir et favoriser l'autonomie et l'égalité des filles, des femmes et des aînées.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA26 14 0026**Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 2026 et de la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR), du 20 au 31 mars 2026**

CONSIDÉRANT QU'en 1966, l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, afin de commémorer le massacre de Sharpeville en Afrique du Sud, enlevant la vie à 69 personnes ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) a été créée en 2006 pour souligner le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et que la SACR sera célébrée du 20 au 31 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'en 2016, la Ville de Montréal met sur pied le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM), dans le but de rendre la Ville plus juste et inclusive ;

CONSIDÉRANT QUE Montréal inclusive 2018-2021 est le premier plan d'action entièrement dédié à l'intégration des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants, démontrant le leadership de la métropole comme gouvernement de proximité sur les questions d'inclusion et d'intégration ;

CONSIDÉRANT QUE Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est un des arrondissements montréalais qui accueille le plus de nouvelles arrivantes et de nouveaux arrivants aux parcours diversifiés ;

CONSIDÉRANT QUE nous croyons fermement que chaque individu a le droit de réaliser son plein potentiel, peu importe, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité ;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

de proclamer le 21 mars 2026, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et la semaine du 20 au 31 mars 2026, Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA26 14 0027

Proclamation de la Journée mondiale de la poésie, le 21 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE le 21 mars a été proclamé Journée mondiale de la poésie par la Conférence générale de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, lors de sa 30e session, à Paris, en octobre et novembre 1999 ;

CONSIDÉRANT QUE la Journée mondiale de la poésie a pour objectif d'encourager la lecture, la rédaction, la publication et l'enseignement de la poésie dans le monde entier et de donner une reconnaissance et une impulsion nouvelles aux mouvements poétiques nationaux, régionaux et internationaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Journée mondiale de la poésie est une invitation à réfléchir sur la puissance du langage et le plein épanouissement des capacités créatrices de chacun ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension souligne l'importance de la poésie de nombreuses façons, notamment via des activités dans les bibliothèques et via le parc Blanche-Lamontagne, baptisé en l'honneur de celle qui est considérée comme la première poétesse québécoise ;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

de proclamer le 21 mars 2026, Journée mondiale de la poésie sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA26 14 0028

Proclamation de la Journée nationale des cuisines collectives, le 26 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE depuis 1998, la Journée nationale des cuisines collectives est célébrée le 26 mars de chaque année par le Regroupement des cuisines collectives du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il y a environ 1382 cuisines collectives réparties aux quatre coins de la province ;

CONSIDÉRANT QUE les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes ;

CONSIDÉRANT QU'aujourd'hui, les cuisines collectives offrent plus que de bons repas car elles permettent à ses participants de rompre leur isolement, de se construire un réseau d'entraide, de viser l'autonomie et la prise en charge, d'acquérir des connaissances et d'expérimenter de nouveaux projets ;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

de proclamer le 26 mars 2026, Journée nationale des cuisines collectives et exhorter les concitoyennes et concitoyens de l'arrondissement à prendre conscience que l'alimentation est un droit et son accès reflète le bien-être de la communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA26 14 0029**Proclamation de la journée relative à l'événement « Une heure pour la Terre », le 28 mars 2026**

CONSIDÉRANT QUE le 28 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, heure locale se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (WWF) ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure ;

CONSIDÉRANT QUE des centaines de millions de personnes dans le monde s'unissent chaque année pour soutenir le plus grand événement de l'environnement de l'histoire - Une heure pour la Terre ;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

de confirmer la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à l'événement « Une heure pour la Terre », le 28 mars 2026 et d'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

Adopté à l'unanimité.

15.05

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études et d'adoption, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0030

Octroyer un contrat à VITOM Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de location d'une (1) scie à béton avec accessoires, opérateur et entretien, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 142 798,95 \$, taxes incluses, pour la période du 13 avril 2026 au 12 novembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21249 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à VITOM Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de location d'une (1) scie à béton avec accessoires, opérateur et entretien, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 142 798,95 \$, taxes incluses, pour la période du 13 avril 2026 au 12 novembre 2027 avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21249 (3 soumissionnaires) ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1254969013

CA26 14 0031

Résilier le contrat de services professionnels accordé à Groupe Civitas inc., pour la gestion et la surveillance des travaux de voirie et de remplacement des branchements d'eau en plomb sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Demande de prix VSP-25-GAG-SP-ING-07.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de résilier le contrat accordé à Groupe Civitas inc. pour la surveillance des travaux de voirie et de remplacement des branchements d'eau en plomb dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Demande de prix VSP-25-GAG-SP-ING-07.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1268307001

CA26 14 0032

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 11 497,50 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des services professionnels en ingénierie mécanique et électrique à la firme GBI experts-conseils inc., dans le cadre du contrat octroyé pour la réfection des systèmes électromécaniques à la piscine René-Goupil (CA24 14 0092 - appel d'offres public VSP-24-SP-IMM-08), majorant ainsi le montant total du contrat de 249 670,51 \$ à 261 168,01 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 11 497,50 \$, taxes incluses, afin de bonifier le budget des contingences ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

Les montants de 2 989,35 \$ et de 8 508,15 \$, taxes incluses, seront respectivement assumés par l'arrondissement et la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1266530001

CA26 14 0033

Accorder une contribution financière de 80 000 \$ au Centre Socioéducatif Lasallien, pour la période du 4 mars 2026 au 31 décembre 2028, dans le cadre du Programme Jeunesse et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 80 000 \$ au Centre Socioéducatif Lasallien, pour la période du 4 mars 2026 au 31 décembre 2028 ;
2. d'approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières ;
3. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1267807001

CA26 14 0034

Accorder une contribution financière totalisant 147 904,70 \$ à deux (2) organismes de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre du projet de soutien de relocalisation des organismes du Complexe William-Hingston, comme suit : 77 414 \$ à Ressource Action-Alimentation Parc-Extension (RAA) et 70 490,70 \$ à Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales (CHAI) et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 147 904,70 \$ à deux organismes de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre du projet de relocalisation des organismes du Centre William-Hingston, comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé 2026-2027	Soutien accordé 2027-2028
Ressource Action-Alimentation Parc-Extension	Relocalisation	46 355,69 \$	31 058,31 \$
Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales	Relocalisation	42 210,00 \$	28 280,70 \$

2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières ;
3. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville de Montréal ;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1269947001

CA26 14 0035

Accorder une contribution financière de 81 700 \$ à Vivre Saint-Michel en santé, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 81 700 \$ à Vivre Saint-Michel en santé, pour la période débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2026, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) ;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;
3. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1265823001

CA26 14 0036

Accorder une contribution financière totale de 50 000 \$ à la SDC du Quartier Villeray, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, afin de soutenir ses opérations administratives et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière annuelle de 50 000 \$ à la SDC du Quartier Villeray pour l'année 2026 ;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière ;
3. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1268343001

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études et d'adoption, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0037

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2026, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 janvier 2026, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1264518002

CA26 14 0038

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisées sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Volet Réfection mineure des trottoirs (RMT) - Édition 2026.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisé sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - volet Réfection mineure de trottoirs - Édition 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1268307002

CA26 14 0039

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation du projet de serre institutionnelle et communautaire au parc Frédéric-Back.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation du projet de serre institutionnelle et communautaire au parc Frédéric-Back.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1269044001

CA26 14 0040

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation et la surveillance des travaux de remplacement des entrées de service d'eau en plomb y compris celles situées sur les terrains privés des tronçons de rue visés par le programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR local 2026), et ce, en vertu du Règlement 20-030.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation et la surveillance des travaux de remplacement des entrées de service d'eau en plomb, y compris celles situées sur les terrains privés des tronçons de rue visés par le programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR local 2026), et ce, en vertu du Règlement 20-030.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1265731001

CA26 14 0041

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2026 et autoriser une dépense maximale de 2 511 800 \$ à cette fin.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée

pour la saison 2026, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel ;

2. d'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 2 511 800 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1266790001

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

de réunir, pour fins d'études et d'adoption, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0042

Autoriser le dépôt d'une candidature au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du prix Aménagement du territoire et urbanisme du Mérite municipal 2026 pour le Parcours des pois plumes.

CONSIDÉRANT QUE le prix du Mérite municipal a pour objectif général de récompenser des municipalités ayant réalisé un projet exemplaire en aménagement du territoire ou en urbanisme ;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

d'autoriser le dépôt d'une candidature au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du prix Aménagement du territoire et urbanisme du Mérite municipal 2026 pour le Parcours des pois plumes.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1265781003

CA26 14 0043

Réaffecter un montant de 97 330 \$ à même les surplus de l'arrondissement vers le budget de fonctionnement dans le cadre d'un contrat octroyé à PACT de rue, financé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la ville de Montréal, pour la réalisation d'interventions en cohabitation sociale dans des installations municipales ciblées.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

1. de réaffecter un montant de 97 330 \$ à même les surplus de l'arrondissement vers le budget de fonctionnement dans le cadre d'un contrat octroyé à PACT de rue, financé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la ville de Montréal, pour la réalisation d'interventions en cohabitation sociale dans des installations municipales ciblées ;
2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1265781001

CA26 14 0044

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 7 250 \$ à dix (10) organismes de l'Arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2026, comme suit : 500 \$ à Cyclo Nord-Sud ; 700 \$ à École de La Relève ; 200 \$ à FADOQ-Région Île de Montréal ; 500 \$ à Groupe des Bénévoles 1ère et 2ième Avenue ; 2 300 \$ à Regroupement Jeunesse en Action ; 1 250 \$ à Communauté hellénique du Grand Montréal ; 500 \$ à À portée de mains ; 500 \$ à Camp Assume ; 300 \$ à Initiative Kanisa ; 500 \$ à Les Cercles de Fermières du Québec, le tout, pour diverses activités.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 7 250 \$ à dix (10) organismes de l'Arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2026, comme suit :

500 \$ à Cyclo Nord-Sud ;
700 \$ à École de La Relève ;
200 \$ à FADOQ-Région Île de Montréal ;
500 \$ à Groupe des Bénévoles 1^{ère} et 2^{ième} Avenue ;
2 300 \$ à Regroupement Jeunesse en Action ;
1 250 \$ à Communauté hellénique du Grand Montréal
500 \$ à À portée de mains
500 \$ à Camp Assume
300 \$ à Initiative Kanisa
500 \$ à Les Cercles de Fermières du Québec

le tout, pour diverses activités ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1264539002

CA26 14 0045

Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et l'attestation de la fin des travaux de l'avenue Joseph-Guibord entre les rues Jean-Rivard et Jarry, ayant fait l'objet d'une aide financière du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2024-2025.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

d'approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses et l'attestation de la fin des travaux de l'avenue Joseph-Guibord entre les rues Jean-Rivard et Jarry, ayant fait l'objet d'une aide financière du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2024-2025.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1267617001

CA26 14 0046

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 53 032,45 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des services professionnels en architecture et ingénierie liés aux phases 2 et 3 (conception et production des documents d'appel d'offres de travaux) et la phase 4 (mise en service), à la firme Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM

au Patro Villeray (entente-cadre 1578591), majorant ainsi la dépense totale de 396 697,08 \$ à 449 729,53 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 53 032,45 \$, taxes incluses, à titre de contingences ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

Les montants de 13 735,40 \$ et de 39 297,05 \$, taxes incluses, seront respectivement assumés par l'Arrondissement et la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1268462001

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études et d'adoption, les articles 40.01 à 40.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0047

Édicter une ordonnance visant l'installation de panneaux d'arrêt sur diverses rues de l'arrondissement, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'édicter une ordonnance visant l'installation de panneaux d'arrêt sur diverses rues de l'arrondissement, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1) ;
2. d'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1256768010

CA26 14 0048

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de mars à décembre 2026.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel ;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements

dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de mars à décembre 2026, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel ;

3. d'édicter, en vertu des articles 3 et 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de mars à décembre 2026, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel ;
4. d'édicter, en vertu de l'alinéa 8 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de mars à décembre 2026, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel ;
5. d'édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de mars à décembre 2026, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1269335001

CA26 14 0049

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 12 du Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse ou un placotioir (RCA14-14001), afin de modifier la période d'occupation du domaine public.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 12 du Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse ou un placotioir (RCA14-14001), afin de modifier la période d'occupation du domaine public.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1267761004

CA26 14 0050

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA18-14009-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA18-14009) » afin d'alléger les procédures d'approbation de certains types de demandes soumises au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001) et au Règlement sur la circulation et le stationnement de l'arrondissement (C-4.1).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, Jean François Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA18 14009-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA18-14009) » afin d'alléger les procédures d'approbation de certains types de demandes soumises au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001) et au Règlement sur la circulation et le stationnement de l'arrondissement (C-4.1).

40.04 1267761003

CA26 14 0051

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA26-14001 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1) » afin d'accélérer le traitement de certains types de requêtes citoyennes et de corriger des articles non applicables au territoire de l'arrondissement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, Jean François Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA26-14001 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1) » afin d'accélérer le traitement de certains types de requêtes citoyennes et de corriger des articles non applicables au territoire de l'arrondissement.

40.05 1267761002

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études et d'adoption, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0052

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de Règlement 01-283-127 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » afin de clarifier les dispositions permettant l'aménagement d'un espace habitable au sous-sol dans les secteurs de cuvette des résidences comptant d'un (1) à trois (3) logements.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, Jean François Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-127 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » afin de clarifier les dispositions permettant l'aménagement d'un espace habitable au sous-sol dans les secteurs de cuvette des résidences comptant de un (1) à trois (3) logements.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

1. d'adopter le projet de Règlement 01-283-127 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » afin de clarifier les dispositions permettant l'aménagement d'un espace habitable au sous-sol dans les secteurs de cuvette des résidences comptant d'un (1) à trois (3) logements ;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1261010004

CA26 14 0053

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de Règlement RCA18-14001-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001) » afin de le rendre conforme aux orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (24-017) en ajoutant des dispositions relatives aux établissements pour personnes en situation d'instabilité résidentielle.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, Jean François Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA18-14001-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001) » afin de le rendre conforme aux orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (24-017) en ajoutant des dispositions relatives aux établissements pour personnes en situation d'instabilité résidentielle.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

1. d'adopter le projet de Règlement RCA18-14001-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001) » afin de le rendre conforme aux orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (24-017) en ajoutant des dispositions relatives aux établissements pour personnes en situation d'instabilité résidentielle ;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1261010002

CA26 14 0054

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de Règlement 01-283-126 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » afin de rendre concordante la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de l'annexe B à celle de l'annexe 3 du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, Jean François Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-126 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » afin de rendre concordante la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de l'annexe B à celle de l'annexe 3 du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

1. d'adopter le projet de Règlement 01-283-126 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » afin de rendre concordante la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de l'annexe B à celle de l'annexe 3 du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 ;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1261010001

CA26 14 0055

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de Règlement RCA04-14003-6 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) » afin de le rendre conforme aux orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (24-017).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, Jean François Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA04-14003-6 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) » afin de le rendre conforme aux orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (24-017).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

1. d'adopter le projet de Règlement RCA04-14003-6 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) » afin de le rendre conforme aux orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (24-017) ;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1251010014

CA26 14 0056

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de Règlement RCA04-14007-8 intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA04-14007) » afin d'assurer la concordance de celui-ci au PUM.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, Jean François Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA04-14007-8 intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA04-14007) » afin d'assurer la concordance de celui-ci au PUM.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

1. d'adopter le projet de Règlement RCA04-14007-8 intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA04-14007) » afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal (24-017) ;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1257761020

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études et d'adoption, les articles 40.11 à 40.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0057

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de Règlement RCA23-14001-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA23-14001) » et visant à assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal (24-017).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, Jean François Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA23-14001-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA23-14001) » et visant à assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal (24-017).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

1. d'adopter le projet de Règlement RCA23-14001-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA23-14001) » et visant à assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal (24-017) ;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1259533014

CA26 14 0058

Adopter le second projet de Règlement 01-283-125 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » visant à interdire la conversion, en logements, des commerces sur certaines rues commerciales sur le territoire de l'arrondissement et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 février 2026.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement 01-283-125 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » a été donné le 3 février 2026, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 12 février 2026, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 5 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 10 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement 01-283-125 et ont renoncé à sa lecture ;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter le second projet de Règlement 01-283-125 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » visant à interdire la conversion, en logements, des commerces sur certaines rues commerciales sur le territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1257761017

CA26 14 0059

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de trois (3) étages abritant 12 logements et deux (2) locaux commerciaux sur la propriété située au 1925, rue Jean-Talon Est.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande d'approbation des plans lors de sa séance du 11 février 2026 ;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de (trois) 3 étages abritant 12 logements et deux (2) locaux commerciaux sur la propriété située au 1925, rue Jean-Talon Est.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1269533002

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

de réunir, pour fins d'études et d'adoption, les articles 40.14 et 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0060

Autoriser l'usage conditionnel café-terrasse pour le bâtiment situé au 7236, rue Waverly, et ce, en vertu de l'article 31.14 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande d'autorisation d'usages conditionnels et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

CONSIDÉRANT qu'a été soumise une demande d'autorisation pour l'usage conditionnel dans le bâtiment situé aux 7236, rue Waverly, et ce, en vertu de l'article 31.14 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001) ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande d'usage conditionnel lors de sa séance du 11 février 2026, pour les raisons suivantes :

- le café-terrasse proposé est situé à une distance suffisante des logements adjacents ;
- le café-terrasse intègre un écran acoustique et visuel agissant comme mesure de mitigation ;
- le traitement architectural du café-terrasse s'harmonise avec le bâtiment auquel il est rattaché ;
- du verdissement en quantité suffisante est prévu ;
- l'usage conditionnel permettra de mieux encadrer l'usage, notamment par la régulation des heures d'ouverture

CONSIDÉRANT que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement, le 23 février 2026, afin de statuer sur cette demande d'autorisation ;

CONSIDÉRANT que les élu(e)s se sont positionné(e)s en accord avec les motifs invoqués par le comité consultatif d'urbanisme, tels que précédemment décrits ;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne intéressée ne s'oppose à la présente demande d'autorisation d'usages conditionnels.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

d'autoriser l'usage conditionnel café-terrace pour le bâtiment situé au 7236, rue Waverly, et ce, en vertu de l'article 31.14 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001).

Adopté à l'unanimité.

40.14 1260014001

CA26 14 0061

Autoriser l'usage conditionnel dans le bâtiment situé aux 8443 à 8445, avenue des Belges, et ce, en vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande d'autorisation d'usages conditionnels et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

CONSIDÉRANT qu'a été soumise une demande d'autorisation pour l'usage conditionnel dans le bâtiment situé aux 8443 à 8445, avenue des Belges, et ce, en vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001) ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande d'usage conditionnel lors de sa séance du 11 février 2026, pour les raisons suivantes :

- les contraintes physiques et le zonage en vigueur qui limitent les autres possibilités d'agrandissement et les rendent moins intéressantes ou réalisables sur le plan technique ;
- le fait que la propriété est à une distance plus grande du métro ;
- la réversibilité des aménagements grâce à la préservation des équipements de base du logement de l'étage.

CONSIDÉRANT que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement, le 23 février 2026, afin de statuer sur cette demande d'autorisation ;

CONSIDÉRANT que les élu(e)s se sont positionné(e)s en accord avec les motifs invoqués par le comité consultatif d'urbanisme, tels que précédemment décrits ;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne intéressée ne s'oppose à la présente demande d'autorisation d'usages conditionnels.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

d'autoriser l'usage conditionnel visant la réduction d'un logement dans le bâtiment situé aux 8443 à 8445, avenue des Belges, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001), aux conditions suivantes :

- que le nombre de chambres reste tel quel dans la proposition présentée (4) ;
- qu'en façade, l'escalier extérieur menant au 2^e étage et la porte du 2^e étage soient conservés ;
- que la superficie de plancher de l'usage H. 1 soit limitée à 250 m² ;
- que la demande de permis de transformation en lien avec la présente autorisation soit déposée dans un délai de 12 mois suivant l'adoption de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1267761001

CA26 14 0062

Dépôt du rapport de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de la reddition de comptes relativement à l'exercice, sur son territoire, du pouvoir conféré par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (Projet de loi no 31, 2024, chapitre 2).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de prendre acte du dépôt du rapport faisant état de la reddition de comptes quant à l'exercice, sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du pouvoir conféré par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2).

Adopté à l'unanimité.

40.16 1266996001

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études et d'adoption, les articles 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0063

Nommer la conseillère, Elvira Carhuallanqui, à titre de mairesse suppléante pour la période du 11 mars au 7 juillet 2026.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de nommer la conseillère, Elvira Carhuallanqui, à titre de mairesse suppléante pour la période du 11 mars au 7 juillet 2026.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1263356001

CA26 14 0064

Demander au Directeur de l'état civil de désigner la conseillère du district de Parc-Extension, Elvira Carhuallanqui, à titre d'officiante compétente à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

ATTENDU QUE le Code civil du Québec (L.Q., 1991, c. 64) permet de faire la demande pour que soient désignés compétents, pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de demander au Directeur de l'état civil de désigner la conseillère du district de Parc-Extension, madame Elvira Carhuallanqui, à titre de célébrante compétente pour célébrer des mariages ou des unions civiles dans les limites territoriales de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1264717001

70.01 Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 30.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Jean François LALONDE
Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Jean François LALONDE
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2026.